

# Loi 25 du Québec

## Résumé des impacts sur votre site web



### MESURE



### IMPACT SUR VOTRE ENTREPRISE NUMÉRIQUE



### DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

<b>Nomination d'un responsable de la protection des renseignements personnels</b>	Nomination de votre responsable et affichage de ses coordonnées sur votre site web, normalement intégré à votre politique de confidentialité.	22 septembre 2022
<b>Politiques et pratiques de gouvernance</b>	Publication sur votre site web d'information détaillée au sujet de vos politiques et pratiques en matière des renseignements personnels.	22 septembre 2023
<b>Obligations de transparence</b>	Publication sur votre site web d'une politique de confidentialité simple et claire fournissant des détails sur l'objectif de la collecte des données, les droits d'accès et de rectification et le droit de retirer son consentement. Fournir des détails sur l'utilisation qui sera faite de ces informations (partage avec des tiers, partage hors du Québec, etc.). Si vous utilisez le marketing par courriel, offrez aux destinataires de votre courriel la possibilité de retirer leur consentement (ex. : un bouton de désabonnement).	22 septembre 2023
<b>Consentement</b>	Ajout d'un texte de consentement et des cases à cocher à vos formulaires et éventuellement un lien vers votre politique de confidentialité. Détails sur le type de consentement donné (dans quel but).	22 septembre 2023
<b>Droit à la désindexation (ou droit à l'effacement ou à l'oubli)</b>	Fournir les coordonnées du responsable de la protection de la vie privée dans les politiques de confidentialité de votre site web. Les particuliers peuvent demander aux entreprises de supprimer leurs informations personnelles en contactant le responsable de la confidentialité des données.	22 septembre 2023
<b>Paramètres de confidentialité par défaut</b>	Obligation de fournir, par défaut, des paramètres qui garantissent le plus haut niveau de confidentialité du produit ou service technologique offert au public.	22 septembre 2023

**Note :** Les renseignements contenus dans ce document sont tirés du site web de la [Commission de l'accès à l'information du Québec](#). Cette information ne constitue pas un avis juridique. Veuillez communiquer avec votre conseiller juridique pour obtenir de plus amples renseignements.